



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 37332

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la politique de développement des énergies renouvelables de notre pays. Bénéficiant d'une énergie moins carbonée et d'une électricité moins chère que la plupart des autres grandes puissances industrielles, notamment en raison de ses parcs hydraulique et nucléaire, la France s'est fixé des objectifs plus importants que de nombreux pays européens en matière d'énergies renouvelables, avec une cible de 23 % de la consommation finale brute toutes énergies à l'horizon de 2020, contre 10,3 % en 2005. Cette politique en faveur du développement des énergies renouvelables a été conçue dans un contexte qui a fortement évolué ces dernières années : l'ampleur de la crise économique, une moindre implication des États dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies non conventionnelles, notamment les gaz et pétrole de schiste. En outre, cette politique se heurte à de fortes contraintes (coût global des énergies renouvelables). Ces difficultés conduisent à un coût croissant pour la collectivité, avec des contreparties socio-économiques en termes d'emplois et de commerce extérieur qui ne sont pas toujours à la hauteur des attentes. Dans ce contexte, un récent rapport de la Cour des comptes formule certaines recommandations. Elle propose ainsi de mettre en place un dispositif centralisé du suivi statistique permettant de donner toute la visibilité requise pour éclairer les décisions, notamment en matière de connaissance des coûts de production par filière, des emplois et des marchés. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement dispose du service de l'observation et des statistiques, qui est chargé, au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la mobilisation des données et de l'organisation du système d'observation en matière d'environnement, de construction, de transport, d'énergie et de développement durable. Il met en oeuvre les systèmes d'information associés qui permettent entre autres d'élaborer et animer la stratégie générale du ministère. Dans le domaine de l'énergie, ce service réalise les enquêtes statistiques obligatoires et gère des sources administratives touchant à la production et à la distribution d'énergie (électricité, gaz, pétrole). Il rassemble également des données collectées par d'autres organismes pour élaborer notamment le bilan annuel de l'énergie. Par ailleurs, le ministère a sollicité les inspections générales concernées pour établir un panorama des coûts de référence des énergies renouvelables électriques.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37332

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9574

Réponse publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10706